

Image not found or type unknown



Pour acheter une voiture occasion

Par **lahcen60**, le **06/05/2010 à 16:26**

Bonjour, je voudrais acheter une voiture d'occasion pour la première fois, sans demander la carte grise à mon nom, parce que je veux la revendre en passant par le certificat de cession qui m'a fait l'ancien propriétaire. Est-ce que j'ai le droit de la revendre ? Et aussi je veux payé en espèce ? Et combien le montant maximale pour payé en espèce ? Est-ce que le certificat de cession a une date limite ? J'attends de votre réponse je vous remercie et cordialement